

FORCE MULTINATIONALE ET D'OBSERVATEURS

Rome, Italie

Le 14 mars 1990

(Traduction)

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me reporter à la décision récente de rapatrier l'Unité d'aéronefs à voilure tournante (l'«UAVT») fournie par votre Gouvernement, ainsi qu'aux entretiens concernant la modification des Conditions de participation annexées à l'Échange de Notes du 28 juin 1985 (l'«Accord de participation») et de l'Échange de Notes intervenu à ce sujet le 18 mars 1986 (ci-après collectivement dénommés «Conditions de participation»), afin de refléter cette décision et d'assurer le maintien de la participation du Canada à la Force multinationale et d'Observateurs.

La FMO tient à exprimer au Canada sa gratitude pour la fourniture de cette unité, et à l'UAVT sa reconnaissance pour les services dévoués qu'elle a rendus à la Force ces quatre dernières années. Comme je vous l'ai déjà fait savoir, vous me voyez soulagé à la pensée que cette décision répond à un intérêt mutuel, et que ce qui aurait pu être une mesure d'économie très pénible intervient à un moment où votre Gouvernement est lui-même à court de ressources pour faire face à d'autres engagements importants dans le domaine du maintien de la paix.

Son Excellence

M. Alan Sullivan

Ambassade du Canada

27, via Giovanni Battista De Rosi

Rome